

Comment se former après 18 ans ?

(1) Formation professionnelle - Bruxelles Formation et (2) Forem

Formations qualifiantes, principalement pour les chercheurs d'emploi, le plus souvent à temps plein, gratuites (prime de formation sous certaines conditions). Sélection des candidats sur tests (diplômes parfois exigés dans le cas des perfectionnements). Également cours complémentaires dans certaines matières (langues, communication...). Durée : de quelques jours à une année. Parfois en partenariat avec les Secteurs professionnels ou l'enseignement de Promotion sociale. Attestation de formation professionnelle. Quelques formations organisées par le Forem (donc en Wallonie), quand il n'existe pas de formation équivalente à Bruxelles.

(3) Formation professionnelle - OISP Organismes d'insertion socioprofessionnelle

Formations qualifiantes pour les chercheurs d'emploi n'ayant pas de certificat secondaire supérieur, le plus souvent à temps plein, gratuites (prime de formation sous certaines conditions). Également stages de remise à niveau dans des matières de base (français, calcul) et stages de détermination (aide pour le choix d'un métier). Différentes durées. Contrat de formation professionnelle (Bruxelles Formation). Attestations de formation professionnelle (et, dans certains cas, certificats de Promotion sociale).

(4) Enseignement de promotion sociale

Cours organisés le jour ou le soir. Cycles d'un à cinq ans permettant d'obtenir des certificats généraux ou des qualifications professionnelles, de l'enseignement secondaire ou supérieur (équivalents à ceux de l'enseignement de plein exercice, ou spécifiques). Également modules sur une matière particulière (langue, informatique, gestion, etc) avec obtention d'une attestation de réussite. Admission sur base d'un diplôme ou d'un test d'admission. Accessible à toutes les personnes en possession d'un titre de séjour valable. Cours payants, mais réduction ou gratuité pour les chercheurs d'emploi inoccupés, les bénéficiaires du revenu d'intégration, les personnes handicapées reconnues par le PHARE ou l'AWIPH et les mineurs.

(5) Formation professionnelle - Classes Moyennes

Formations professionnelles en alternance. **Formation Chef d'entreprise**, 1, 2 ou 3 ans en fonction du métier, pour personnes désirant se qualifier. Aussi pour chercheurs d'emploi. Admission sur base de diplôme ou examen d'entrée. Cours payants mais les stages éventuels sont rémunérés. Diplôme de Chef d'entreprise (donne l'accès à la profession pour les métiers réglementés) et certificat de gestion. Également **Apprentissage**, 3 ans (en principe pour les moins de 18 ans, mais pas de restriction), certificat d'apprentissage et **Formation continue** (formation de quelques séances payantes).

(6) Enseignement supérieur de plein exercice

Cycles d'études comprenant l'Enseignement supérieur (hors Universités), quelques formations dans l'Enseignement secondaire complémentaire (dont le brevet d'infirmier), et les formations universitaires 'à horaire aménagé'. Minerval et droits d'inscription. Diplômes de l'enseignement.

(7) Associatif et (8) Atelier créatif

Les stages du secteur Associatif , généralement payants, couvrent de multiples domaines (animation, développement personnel, mais aussi langues, bureautique ...) Les Ateliers créatifs, dont les activités sont généralement payantes, proposent des stages d'art et d'artisanat dans de multiples techniques.

(9) Enseignement privé

Enseignement payant dans des établissements privés (dont certains proposent des cours par correspondance). Diplômes souvent sans valeur officielle. Pour certaines formations, seule filière possible.

(10) Formation professionnelle sectorielle

Formations pour travailleurs d'un secteur professionnel (recyclages, perfectionnements...), et formations pour chercheurs d'emploi, gratuites.

(11) Institutions

Formations et stages organisés directement par des Institutions : Actiris, Services publics fédéraux, Fédération Wallonie-Bruxelles (dont l'EAD, enseignement par correspondance).

(12) Enseignement artistique à horaire réduit

L'enseignement artistique à horaire réduit : cours du soir et du week-end en arts visuels, théâtre et musique ; plusieurs années scolaires; coût démocratique, gratuit pour les chercheurs d'emploi.

(13) Enseignement secondaire de plein exercice - CEFA

Formations professionnelles en alternance, dans les Centres de Formation en Alternance, pour les jeunes de 15 à 25 ans (au 31 décembre de l'année civile en cours). Dès 15 ans si le jeune a été inscrit aux deux premières années de l'enseignement secondaire. De 18 à 21 ans si le jeune a conclu un contrat de formation en entreprise. Jusqu'à 25 ans si le jeune était inscrit au CEFA avant le 1er octobre de l'année de ses 21 ans et qu'il a conclu un contrat de formation en entreprise.

FORMATIONS ET SERVICES ASSOCIÉS À CET ARTICLE

Aucun